



CAPA 23 mars 2026 - Déclaration liminaire de la FSU

L'actualité de notre profession est particulièrement riche en ce mois de mars. Citons tout d'abord la préparation de la rentrée 2026 qui se poursuit et qui réserve son lot de mauvaises surprises aux équipes dans les établissements à l'annonce de suppressions de postes qui se poursuivent. A tous les niveaux, des établissements aux CSA départementaux et académique, les militants de la FSU sont mobilisés pour relayer leurs demandes visant à améliorer les conditions de travail et à faire réussir les élèves.

Ensuite, ce mois marque aussi la fin de la phase inter du mouvement des professeurs, Cpe et Psyen et le début de la phase intra. Les syndicats de la FSU demandent toujours le retour à une unique phase. Cela permettrait de ne pas muter en aveugle et en finirait avec le développement d'une progéniture de mam-mouths dont l'espèce était censée disparaître ! Nos syndicats demandent aussi que d'autres catégories de personnels, comme les AED en CDI, puissent bénéficier d'une procédure de mobilité, souvent promise mais jamais définie.

Au sujet de la phase intra, nous avons découvert, dans la circulaire MCS et dans le guide publiés très récemment, un passage qui nous étonne et nous inquiète à plus d'un titre. Il s'agit du processus de réaffectation des collègues TZR victimes de MCS. Nous lisons que « L'algorithme procède à la réaffectation à partir de la commune pivot de la zone de remplacement perdue. (cf. fiche 18 et 19 communes surlignées) ». Ce passage est en complète contradiction avec non seulement le souhait de la FSU exprimé en GT ou lors du CSA du 5 mars, mais aussi avec les déclarations rectorales dans ces instances, avec les réponses rectorales à nos questions, avec le choix de Mme la Rectrice de supprimer le vœu COM bonifié prévu initialement. Nous n'acceptons pas que ce qui a été acté en CSA soit remis en cause.

Nous abordons maintenant l'ordre du jour de cette CAPA.

Nous rappellerons toujours que, depuis la loi de 2019 de destruction ~~transformation~~ de la Fonction Publique, il ne reste quasiment plus qu'une seule CAP qui traite de la carrière des personnels, celle d'aujourd'hui. Nous ne l'oublions pas.

Nous siégeons aujourd'hui pour examiner les recours de collègues qui contestent l'appréciation finale émise suite à leur rendez-vous de carrière 2024-2025.

Tout d'abord après une brutale chute du nombre de collègues éligibles, nous retrouvons un nombre de rdv de carrière en progression notable qui se rapproche de celui d'il y a deux ans. Cela nous rassure, même si nous ne disposons pas de la liste des personnels éligibles pour comprendre les raisons de ces fluctuations importantes.

D'autre part, le nombre de RDVC qui n'ont pas pu être réalisés remonte tout en restant à un niveau raisonnable (3%).

Finalement, le nombre de recours est identique à celui de l'an dernier. Encore une fois, cette stabilité, tout comme son faible niveau, sont caractéristiques de notre académie. Pour la FSU, les causes sont multiples. Nous constatons d'abord que, pour un grand nombre d'agentes et agents, l'évaluation s'est déroulée de manière satisfaisante dans notre académie. Le processus semble avoir trouvé son rythme de croisière, pour les personnels évalués comme pour les évaluateurs.

Toutefois, il ne faudrait pas déduire du très faible nombre de recours qui arrivent en CAPA qu'il n'existe pas un sentiment d'injuste reconnaissance de la valeur professionnelle par certains collègues. Le processus de contestation, lourd et long, où les retours de l'institution sont souvent lapidaires est ressenti par un grand nombre de collègues comme un parcours d'obstacles. Rédiger en juin, en septembre puis en octobre le même courrier peut venir à bout des plus fermes volontés !

Cette année, les recours se concentrent sur le troisième RDVC. Nous retrouvons dans les dossiers de recours les mêmes motifs d'incompréhension que les années passées. Nos collègues constatent des incohérences dans l'évaluation, parfois un manque de pistes pour améliorer leurs pratiques ou, plus globalement, déplorent un manque de reconnaissance de leur engagement.

En outre, en tant qu'élus des personnels, nous ne disposons pas de l'intégralité des dossiers de RDVC. Nous ne pouvons donc pas garantir à nos collègues que les dossiers ont été traités de manière équitable.

Pour la FSU, l'avis final de la Rectrice doit être en adéquation avec les avis des évaluateur·rices primaires. Nous souhaitons donc que cette CAPA puisse corriger les incohérences constatées dans l'évolution des items entre les 2 derniers RDVC mais aussi entre les positionnements sur les items de la grille, les appréciations littérales des évaluateur·rices primaires et l'avis final, en se fondant sur des éléments objectifs et explicités aux collègues.

Enfin, nous considérons toujours que tous les avis finaux devraient pouvoir être contestés en CAP. Ce n'est pas le cas des avis mis sans RDVC. Sur ce point, nous attendons toujours de connaître comment la mesure 18 du Plan Académique d'Action pour l'égalité professionnelle va être appliquée. Nous rappelons que cette mesure ne règlera pas toutes les situations et notre revendication est bien plus large. Nous souhaitons savoir combien de collègues ont été évalués de cette manière et quels ont été les avis et les raisons qui ont fait qu'il n'y a pas eu de RDVC (changement de corps, classement suite à réussite à un concours...).

Nous remercions les services rectoraux pour avoir fourni des éléments statistiques en amont de la CAPA et pour leur disponibilité lors de la consultation des dossiers de recours. A ce sujet, nous renouvelons notre demande de disposer, sous forme de fichiers, de tous les éléments que les collègues ont jugé utile de porter à la connaissance des membres de la CAPA lors de leur saisie.

En ce qui concerne les Congés de Formation Professionnelle, nous rappelons notre demande de disposer de la liste des bénéficiaires de CFP tout comme celle de tous les refus. Nous ne nous satisfaisons pas d'une information tronquée. Nous rappelons que la réglementation sur ce sujet n'a pas évolué avec la loi de destruction de la Fonction Publique. C'est l'interprétation ministérielle qui a restreint l'information donnée aux élus du personnel. Il est temps d'avancer sur ce sujet comme sur d'autres car, comme nous le répétons souvent, le culte du secret et de l'opacité engendre le soupçon.

Nous remercions les services rectoraux pour leurs réponses sur les situations individuelles des candidats à CFP.

Nous vous remercions pour votre écoute.